

Rapport de la commission de gestion du Grand Conseil chargée de l'examen de la gestion de l'État pour l'exercice 2019

(Du 5 juin 2020)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission de gestion chargée de l'examen de la gestion du Conseil d'État pour l'exercice 2019.

La constitution de la commission de gestion et la répartition de ses travaux se sont faites de la manière suivante :

Composition du bureau

Président : M. Claude Guinand
Vice-président : M. Éric Flury
Rapporteur : M. Jean-Jacques Aubert

Composition des sous-commissions de gestion

1. *Département des finances et de la santé (DFS) :*
M^{me} Sylvie Fassbind-Ducommun, présidente-rapporteuse et M^{mes} Isabelle Weber et Brigitte Neuhaus
2. *Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC) :*
M. Éric Flury, président-rapporteur, MM. Mikaël Dubois et Bernard Schumacher
3. *Département de l'éducation et de la famille (DEF) :*
M. Claude Guinand, président-rapporteur, M^{mes} Annie Clerc-Birambeau et Sarah Blum
4. *Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) :*
M. Jean-Jacques Aubert, président-rapporteur, MM. Baptiste Hunkeler et Jean-Daniel Jeanneret-Grosjean
5. *Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS) :*
M. Daniel Geiser, président-rapporteur, MM. Marc-André Nardin et Antoine de Montmollin

1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

La commission de gestion (COGES) exerce, par délégation du Grand Conseil, la haute surveillance des activités de l'État. À cet effet, elle coordonne les travaux de la commission plénière, de son bureau (*cf. au chapitre 2 ci-après*) et de ses cinq sous-commissions (*cf. au chapitre 3*).

Elle étudie également les rapports que lui confie le bureau du Grand Conseil.

En 2019, la commission s'est réunie à dix reprises en séances plénières. Elle siège généralement le mardi matin des sessions du Grand Conseil. La COGES s'est notamment penchée sur les sujets suivants :

Rapport 19.003 – Regroupement et optimisation de l'administration publique –

La COGES a examiné le rapport du Conseil d'État, Regroupement et optimisation de l'administration publique, lors de sa séance du mardi 26 mars en présence du chef du DFS, de son secrétaire général, du chef du service des bâtiments (SBAT), du chef du domaine immobilier et du chef de l'office de l'organisation.

À l'unanimité des membres présents, la commission a proposé au Grand Conseil d'accepter le projet de décret tel qu'il a été présenté par le Conseil d'État et le classement du postulat du groupe radical 02.144, du 3 septembre 2002, Plan directeur de l'organisation spatiale des services de l'État.

Lors de la session du mardi 7 mai 2019, le Grand Conseil a décidé, par 52 voix contre 4 et 53 abstentions, de renvoyer le rapport à la COGES, afin qu'elle puisse examiner un certain nombre de questions soulevées en plénum.

Lors de sa séance du mardi 28 mai 2019, en présence du chef du DFS, de son secrétaire, du chef de service des bâtiments (SBAT), du chef du domaine immobilier et du chef de l'office de l'organisation, après avoir obtenu des réponses aux questions posées, le Conseil d'État a retiré son projet initial en faveur du projet de décret proposé par la commission. Sans opposition, la COGES a proposé au Grand Conseil d'adopter le projet de décret proposé par la commission.

Rapport 19.011 – CPLN – Assainissement des bâtiments –

La COGES a examiné le rapport du Conseil d'État, lors de sa séance du mardi 13 juin 2019, en présence de la cheffe du DEF, de son secrétaire général et du secrétaire général adjoint.

Par 11 voix, 1 opposition et 2 abstentions, la commission a proposé au Grand Conseil d'accepter le projet de décret tel qu'il était présenté par le Conseil d'État. Sans opposition, la commission a proposé au Grand Conseil d'accepter le postulat de la COGES 19.157 du 18 juin 2019 – Extension de l'installation de panneaux photovoltaïques à toutes les toitures du CPLN.

Rapport 19.019 – Assainissement du patrimoine immobilier –

La COGES a examiné le rapport du Conseil d'État, lors de sa séance du mardi 1^{er} octobre 2019, en présence du chef du DFS, de son chargé de missions, du chef du SBAT et du chef du domaine entretien au SBAT.

À l'unanimité, la commission a proposé au Grand Conseil d'accepter le projet de décret amendé selon ses propositions et le classement du postulat du groupe UDC 10.152 du 31 août 2010 – Mise en conformité des bâtiments de l'État.

2. EXAMEN DE LA GESTION PAR DÉPARTEMENT

2.1. Département des finances et de la santé (DFS)

2.1.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.1.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion du DFS a tenu séances les 15 février, 27 mars, 30 avril, 2 mai, 26 août, 4 octobre, 6 décembre et 17 décembre 2019. Le chef du département a assisté à la plupart des séances, accompagné de son nouveau secrétaire général.

La sous-commission s'est réunie les 19 août et 25 novembre 2019 pour définir les thèmes à aborder, les entités à rencontrer et préparer ces rencontres.

En 2017-2018, la sous-commission avait rencontré de nombreuses entités compte tenu de la nouvelle composition de la sous-commission de la nouvelle législature. En 2019, elle a limité le nombre de ces rencontres tout en ciblant les entités à visiter en fonction des thèmes à aborder ou à approfondir.

Le président de la sous-commission, M. Laurent Kaufmann, a mis fin à son mandat de député à fin février 2019. M^{me} Sylvie Fassbind-Ducommun a repris cette fonction. M. Laurent Kaufmann a été remplacé comme commissaire par M^{me} Brigitte Neuhaus le 26 mars 2019.

Séances avec la sous-commission des finances

Conjointement avec la sous-commission des finances, la sous-commission de gestion a examiné les comptes 2018, ainsi que le rapport de gestion et le budget 2020 du département. À cette dernière occasion, elle a pu rencontrer les chefs des différents services.

Lors de ces séances, elle a obtenu des réponses adéquates à ses questions. La situation financière de l'État étant moins catastrophique que les années précédentes, les discussions ont été constructives et sereines.

Toujours avec la sous-commission des finances, la sous-commission de gestion a pu prendre connaissance le 27 mars 2019 du rapport 19.003 – Regroupement et optimisation de l'administration.

2.1.1.2. Entités visitées

Le 15 février 2019, la sous-commission a rencontré le chef du département pour traiter des objets en suspens (motions, postulats et recommandations) et examiner la suite à donner à ces objets par le département.

La sous-commission a pu obtenir les réponses et les précisions nécessaires quant au suivi de ces objets, tout en décidant de rester très attentive à leur mise en œuvre et à leur prise en charge.

2.1.1.3. Suivi des dossiers

Service cantonal de la santé publique (SCSP)

Le 2 mai 2019, la sous-commission a notamment rencontré le chef du SCSP, ainsi qu'une cheffe de projets. Le but de la rencontre était essentiellement de faire le point de la situation de la planification médico-sociale (PMS) sous l'angle des institutions. L'action du SCSP doit être menée en amont, avant l'entrée en institution des personnes concernées. Il y a lieu de valoriser et d'augmenter notamment les soins à domicile. Le SCSP devra prendre en considération le fait que les personnes entrant en EMS seront dans un état de dépendance accru et leur prise en charge sera donc plus coûteuse à l'avenir.

La rencontre du 2 mai 2019 a surtout permis de prendre connaissance de l'étude, de la mise en œuvre et de la méthode d'évaluation de la prestation-loyer en vigueur pour les EMS.

Pour l'avenir il appartiendra notamment à la sous-commission de se soucier de la situation des proches aidants et des appartements avec encadrement. Il y aura également lieu d'examiner en 2020 la mise en place du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) et de rencontrer le nouveau Conseil d'administration.

Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)

Le 26 août 2019, la sous-commission a rencontré le nouveau chef du SIEN.

Le but de la rencontre était entre autre d'examiner la situation suite à la fusion du SIEN-CEG tant du point de vue organisationnel que du point de vue du personnel et de l'adaptation des deux entités fusionnées et d'examiner la suite donnée aux trois crédits votés par le Grand Conseil dans le cadre du rapport 15.054 – Schéma directeur informatique 2016-2020. Ces trois crédits couvrent les domaines suivants : les infrastructures, le matériel, les solutions de gestion pour la période 2016 à 2020.

La rencontre a permis à la sous-commission de se rendre compte de l'importance de ce service pour l'administration cantonale et ses partenaires, de son développement et de son impact au cours de ces dernières années. La croissance exponentielle de l'informatique doit être prise en compte, d'où le développement des infrastructures. L'engagement de personnes qualifiées n'est pas très facile compte tenu des conditions salariales offertes par la collectivité publique, peu attractives en comparaison avec le secteur privé.

NOMAD

Le 6 décembre 2019, la sous-commission a rencontré, sur le site de Perreux, le directeur général de NOMAD, accompagné du chef du SCSP et de divers responsables de NOMAD, ainsi qu'un représentant du personnel.

Il s'agissait d'examiner la situation de cette entité suite à sa réorganisation, avec notamment la réduction de 28 postes de cadres.

La sous-commission a pu se rendre compte de l'importance croissante des soins à domicile. Elle a appris que le site de Perreux avait vécu la période pilote des transformations menées par NOMAD,

notamment par la mise en place de micro-équipes relativement autonomes, composées d'infirmières (niveau tertiaire), d'assistantes en soins et santé communautaires (ASSC), d'aides en soins et accompagnement (ASA), d'auxiliaires de vie, d'aides familiales, dont le pouvoir de décision est plus important qu'auparavant dans la prise en charge de la patientèle. Ce système semble donner satisfaction.

Par ailleurs, la sous-commission a pu s'informer de la position de NOMAD comme prestataire de soins à domicile dans le canton concernant :

- le développement des prestations médico-thérapeutiques ;
- le dossier électronique du patient ;
- les appartements avec encadrement.

La sous-commission a également abordé la question du recrutement et du degré de satisfaction du personnel. Elle a obtenu des réponses satisfaisantes.

Service des bâtiments (SBAT)

Le 17 décembre 2019, la sous-commission a rencontré l'architecte cantonal, en présence du chef du DFS et de son secrétaire général, pour traiter du regroupement de l'administration cantonale à Tivoli et à la Fiaz et du regroupement attendu des Archives cantonales, actuellement disséminées sur six sites. Le sujet de suivi des chantiers a également été abordé suite aux problèmes rencontrés lors des travaux de rénovation du CPLN. Les réponses obtenues ont été satisfaisantes.

2.1.1.4. Examen du rapport de gestion 2019

La sous-commission de gestion du DFS a procédé le 7 mai 2020, en séance commune avec la sous-commission des finances du DFS, à l'examen du rapport de gestion et des comptes 2019 du département.

Étaient présents à cette séance le chef du DFS, accompagné de son secrétaire général, de la responsable financière du DFS, ainsi que du chef du service financier (SFIN). Ont également participé à une partie de la séance le chef du service de la santé publique (SCSP) et le chef du service des contributions (SCCO).

Dans son ensemble, la situation financière du canton s'améliore, avec un déficit de onze millions de francs, alors que le budget prévoyait un déficit de dix-sept millions de francs.

Si la situation paraît plus sereine et se stabilise depuis quelques années, ce qui est un sujet de grande satisfaction pour le chef du DFS, avec une maîtrise des finances bien comprise, la crise du Covid-19 du premier semestre 2020 et ses répercussions économiques et financières assombrissent quelque peu cet optimisme.

L'année 2019 a vu trois grands projets cantonaux aboutir, en plus de la votation fédérale de mai 2019 qui a donné suite à la réforme fiscale des entreprises, soit la nouvelle péréquation financière, la concrétisation du RHNe et les mesures prises au niveau fiscal cantonal.

Durant la séance de nombreuses thématiques ont été abordées d'une manière générale sur les finances de l'État ou de manière plus détaillée, que ce soit au sujet des deux services présents ou au sujet d'autres services.

Si les recettes fiscales des personnes physiques ont augmenté, ce qui s'explique par la présence dans le canton de « gros » contribuables et non pas par une augmentation du nombre de contribuables, les recettes des personnes morales ont en revanche diminué. Cette constatation suscite quelques craintes dans la mesure où le canton abrite trois gros contribuables dont l'avenir échappe à la décision de l'autorité cantonale. Ce n'est pas un fait nouveau, mais il est toujours source d'inquiétude.

Par ailleurs, les commissaires ont pu poser toutes les questions relatives au rapport de gestion 2019. Ils ont obtenu des réponses claires, précises et satisfaisantes.

La sous-commission de gestion du DFS n'a pas de remarques particulières à formuler à l'encontre du département et de son ministre-sur sa gestion et le remercie pour son implication dans la maîtrise de ses finances.

2.1.1.5. Bilan et perspectives

L'activité de la sous-commission pour l'année 2020 sera peut-être plus importante que prévue initialement. En effet, la crise du Covid-19 aura un impact non négligeable sur les recettes fiscales de l'État, sur les charges sanitaires et sur l'implication du service informatique de l'État (SIEN) dans

la gestion de la crise au niveau des écoles (matériel à disposition, création de messageries électroniques, et autres) et des services de l'État (notamment pour faciliter le télétravail).

La sous-commission suivra la mise en place de RHNe, la situation des établissements médico-sociaux (EMS), l'évolution de la planification médico-sociale (PMS) et l'intégration du centre de gestion électronique (CEG) au SIEN.

2.2. Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC)

2.2.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.2.1.1. Généralités

Durant l'année 2019, la sous-commission s'est réunie à douze reprises les 15 et 17 janvier, le 18 février, le 12 mars, les 2, 10 et 30 avril, le 14 mai, le 5 juin, 26 septembre et le 12 décembre (matin et après-midi), pour des séances de suivi des dossiers, des visites de services, une invitation à une cérémonie officielle et l'examen des comptes 2019 et du budget 2020, alors en compagnie de la sous-commission des finances.

La composition de la sous-commission est restée inchangée.

2.2.1.2. Entités visitées

Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA)

La sous-commission s'est notamment intéressée aux divers liens qu'entretient le SAHA et à ses collaborations avec les institutions.

Suite à l'annonce du départ en retraite du chef du SAHA, partielle dès le 1^{er} janvier 2019 et totale dès le 31 décembre 2019, la sous-commission s'est demandée si le SAHA serait appelé à poursuivre ses activités selon l'ancienne formule ou s'il serait rattaché à un autre service.

La sous-commission a également étudié les conséquences de l'octroi d'une enveloppe financière par établissement avec évolution pluriannuelle, les partenariats inter-cantonaux et la variation des effectifs par établissement.

Les institutions, à l'instar des autres cantons, connaissent régulièrement des augmentations de coûts, explicables entre autres par l'augmentation de l'espérance de vie des personnes en situation de handicaps et des personnes cérébro-lésées. Le nombre de places occupées augmente également, en relation notamment avec le vieillissement des proches-aidants.

Service des poursuites et faillites (SEPF)

Ce service fonctionne en appui en matière d'exécution forcée et de droit commercial, appelé à fournir aux offices toutes prestations facilitant leurs missions, notamment dans le domaine des ressources humaines, des finances, de la formation et du soutien juridique. Il informe et sensibilise le public aux prestations offertes et à leurs conséquences administratives, civiles et pénales. De plus, il exerce la surveillance des offices de poursuites et de faillites.

Le nombre des faillites est passé de 263 en 2001 à 413 en 2018, tandis que le nombre de poursuites est passé de 125'130 à 191'468 durant cette même période. La dotation en personnel à l'office des poursuites est passée de 39 à 42,3 EPT entre 2001 et 2018.

L'évolution des projets actuellement sur le bureau des chambres fédérales, visant à enrayer la spirale de l'endettement et à résoudre les difficultés que rencontrent de nombreuses personnes à rétablir leur situation financière, est suivie avec grand intérêt.

Service de la justice (JUST)

La sous-commission s'est intéressée aux secteurs des documents d'identité, des naturalisations et de l'autorité de surveillance de l'état civil et du contrôle de l'habitant, lors de sa première visite à ce service.

Le secteur des documents d'identité est essentiellement un centre de saisie. Sa clientèle est suisse à 75%, et un tiers des ressortissants étrangers lui est adressé par le service des migrations. L'ensemble représente environ 15'000 à 18'000 saisies biométriques par année. Le permis de séjour pour ressortissants européens, évoluant prochainement au format de carte de crédit, sans puce électronique, aura pour conséquence une augmentation des saisies annuelles qui atteindra le chiffre de 33'000. Les émoluments représentent un montant d'environ 1 à 2 millions de francs par an, dont la moitié est versée à la Confédération.

Le secteur des naturalisations est régi par la nouvelle loi fédérale sur la nationalité depuis le 1^{er} janvier 2018. Celle-ci ayant été renforcée, elle a eu des répercussions sur la loi cantonale. Ainsi, plus du double des demandes a été déposé en 2017 entraînant, en 2018, la gestion d'une énorme quantité de dossiers et l'adaptation au changement prévu par la nouvelle loi.

Le travail de l'autorité de surveillance de l'état-civil et du contrôle de l'habitant consiste essentiellement à appliquer le droit fédéral et à soutenir différents offices. Les situations sont toutefois de plus en plus complexes, en raison d'une évolution rapide. Par exemple, les demandes de changement de genres ou d'adoption par des couples homosexuels requièrent plus d'expertises.

Service de la justice (JUST) – deuxième séance

Une seconde visite au JUST a été organisée pour rencontrer les secteurs du secrétariat, des créances judiciaires et des frais de justice.

Le secrétariat s'occupe du paiement de l'assistance judiciaire, des casiers judiciaires, des fichiers ADN, de la logistique pour les examens du barreau et du notariat, tandis que le chef assure l'interface entre l'État d'une part, les avocats et les notaires d'autre part.

Le secteur des créances judiciaires s'occupe de la gestion administrative de toutes les amendes d'ordre du canton. Il doit faire face à de nombreuses contestations et dépend aussi des décisions politiques au niveau des communes. Les montants des amendes tarifées sont fixés par le procureur.

Le secteur des frais de justice s'occupe du recouvrement des jugements des tribunaux, des ordonnances pénales du ministère public, des ordonnances pénales découlant des amendes d'ordre et des amendes tarifées ainsi que du recouvrement de l'assistance judiciaire. L'assistance judiciaire concerne dans deux cas sur trois des affaires de droit civil. Il semble que les femmes remboursent leurs dettes plus régulièrement que les hommes.

Environ 30 millions de francs par an sont facturés par le biais d'une multitude de petites factures, pour environ 300'000 à 350'000 dossiers par année. Les activités sont très spécifiques et pointues évoluant relativement vite au gré des modifications légales.

L'introduction de SIGE a été « douloureuse ». La mise en place n'a pas suffisamment tenu compte des besoins du service et les procédures n'étaient pas claires. La collaboration entre le SIEN, le SFIN et le service s'est bien déroulée. Toutefois, le secteur a dû beaucoup s'impliquer, les formations ne s'étant pas avérées suffisantes, ce qui a rendu le travail plus compliqué et moins rapide.

Police neuchâteloise (PONE)

La police neuchâteloise est en profonde mutation, notamment depuis Expo.02 et la mise en place de nouveaux dispositifs de collaboration avec les polices communales. En 2007, les difficultés rencontrées par La Chaux-de-Fonds pour l'entretien de sa police municipale ont conduit à la volonté de créer une police unique à un horizon de dix ans.

En 2011, l'introduction du Code de procédure pénale fédéral a profondément modifié les procédures judiciaires appliquées par les corps de police, principalement romands.

Le processus d'intégration est arrivé à bout touchant en 2015. Il permet la clarification des compétences canton-communes et le désenchevêtrement financier.

En 2016, la PONE a subi des réductions d'effectifs, qu'elle a pu réaliser sans devoir toutefois toucher au personnel de terrain. Les réponses apportées ont été organisationnelles et ont principalement induit une diminution du nombre d'EPT parmi les cadres. La centrale neuchâteloise d'urgence a été créée en 2017 avec, d'une part, l'intégration de la conduite opérationnelle du 118 et, d'autre part, l'externalisation – intervenue quelques années auparavant – du 144 à Lausanne.

Cette année, une réorganisation est en chantier afin de concentrer la gestion des traces (ADN, empreintes digitales, traces numériques) et de créer un pilier central de police scientifique, en charge du numérique et de l'analyse criminelle (Intelligence Led Policing).

La police doit tenir compte des caractéristiques suivantes :

- Le canton de Neuchâtel est plus urbain que la moyenne suisse, ce qui conditionne les problèmes de sécurité.
- Il présente une dimension frontalière avec près de 12'000 personnes venant y travailler chaque jour.

- Il constitue un véritable « coffre-fort de pierres et métaux précieux » plusieurs fois déjà visé par la criminalité lyonnaise.
- Il est le plus petit canton représenté en Super League de football.

La direction de la PONE regrette que la police ait la réputation d'avoir trop de collaborateurs. Les décisions de réduction d'effectifs ont un grand impact car les 30 offices sont de petite taille et assument des tâches spécialisées. Chaque départ nécessite une réorganisation en profondeur, voire l'abandon de certaines missions. Il n'y a que très peu de marge de manœuvre, malgré la taille globalement importante du service.

L'enjeu réside dans la souplesse de cette organisation. Les phénomènes auxquels la police sera confrontée à l'avenir seront de plus en plus volatiles et elle ne pourra pas être toujours partout. L'organisation doit rebondir rapidement, détecter les priorités et s'organiser à l'interne pour apporter des réponses adaptées.

Rencontre avec le chef du service juridique (SJEN)

Une rencontre pour évoquer le contexte dans lequel s'est opéré le changement à la tête du SJEN, a permis à la sous-commission de présenter au chef de service sortant, ses vifs remerciements pour son engagement. Elle a aussi pu apprécier le bon déroulement de la procédure.

2.2.1.3. Suivi des dossiers

La sous-commission a pu suivre le changement de direction du SJEN et a invité le chef du DJSC et la nouvelle cheffe du SJEN à revoir l'organisation de la gouvernance du service, de manière à éviter que la conduite de cette entité employant environ 25 personnes incombe à la seule cheffe du SJEN.

Une demande de changement de régime de détention, formulée par un détenu, a conduit la sous-commission à s'interroger sur le maintien d'un suivi régulier du dossier de cette personne, auprès du chef du SPNE. La sous-commission a ainsi pu constater que le dossier de ce justiciable était bien suivi par le service, dans le respect des règles en vigueur.

La sous-commission, mandatée par la COGES, s'est assurée du fait que les documents et actes liés aux naturalisations respectent le principe d'égalité des genres, notamment dans leur libellé.

D'autres dossiers en cours sont également suivis par la sous-commission :

- l'évolution du projet muséal « Trois châteaux » ;
- le partenariat avec le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports et l'armée, en relation avec les places d'armes situées dans le canton ;
- la domiciliation des hauts fonctionnaires de l'État dans le canton.

2.2.1.4. Examen du rapport de gestion financière

Les sous-commissions de gestion et des finances du DJSC ont examiné conjointement le rapport de gestion financière du département, lors d'une séance tenue le 6 mai 2020, dans le respect des prescriptions sanitaires Covid-19 édictées par l'OFSP. Le chef du DJSC, le secrétaire général et le responsable financier ont présenté la gestion du département ainsi que le résumé des comptes 2019.

Les commissaires ont obtenu des réponses de la part du département à chacune de leurs questions. Ces questions ont notamment porté sur :

- le SRHE ;
- la réorganisation de la gouvernance et du travail au SJEN ;
- l'accueil des bénéficiaires dans les institutions ;
- le report du projet « Trois Châteaux », le projet « Épaves dans la baie de St-Blaise » et les cas de destruction du patrimoine survenus durant l'année ;
- l'économie réalisée sur les BSM du SSPO, dans les projets de journées de sport, de camps et d'autres activités ;
- le fonctionnement du NECO et l'établissement de statistiques réellement significatives ;
- la diminution des recettes dues aux amendes d'ordre ;
- la diminution du nombre des demandes de naturalisation ;
- les recettes supplémentaires dues à l'accueil de détenus hors-canton ;

- les difficultés de recrutement, tant des cadres que des agents de détention, au service pénitentiaire ;
- le climat de travail difficile dans le milieu carcéral ;
- la faiblesse des investissements réalisés par rapport au budget ;
- la répartition inégale à travers le canton des places disponibles dans les abris de la protection civile. Les sous-commissions remercient le DJSC de la bonne gestion du département ainsi que de l'excellente collaboration et des réponses obtenues.

2.2.1.5. Bilan et perspectives

La sous-commission constate que l'année écoulée a été marquée par de nombreux changements à la tête de certains services ou offices du DJSC, sans affecter négativement les missions de ces derniers. Elle remercie le département de l'excellente collaboration qui caractérise ses rencontres et discussions.

La sous-commission se réjouit également d'une gestion très positive du département, ainsi que du suivi apporté aux objets en suspens, dont la liste devrait fondre intégralement avant la fin de la législature avec les rapports sur la politique culturelle, prévu au printemps 2020, et sur les institutions pour adultes.

2.3. Département de l'éducation et de la famille (DEF)

2.3.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.3.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion du DEF s'est réunie à cinq reprises, les 23 janvier, 19 mars, 27 août, 3 octobre et 17 décembre 2019.

La composition de la sous-commission est restée inchangée. Durant son congé maternité, M^{me} Sarah Blum a été remplacée par M. Armin Kapetanovic.

2.3.1.2. Entités visitées

La sous-commission s'est toujours réunie en présence de la cheffe du Département, de son secrétaire général et des différents responsables des services ou offices rencontrés. En 2019, la commission s'est déplacée à deux reprises à l'extérieur, au Centre interrégional de formation des montagnes neuchâteloises (CIFOM) au Locle et au Café Blabla à La Chaux-de-Fonds pour y rencontrer le chef du service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ).

Au cours de chacune de ses séances, la sous-commission a reçu des informations sur la situation du Centre de formation neuchâtelois pour adultes.

Centre interrégional de formation des montagnes neuchâteloises (CIFOM)

La sous-commission a rencontré le directeur général du CIFOM ainsi que la cheffe de service adjointe du SFPO le 23 janvier 2019.

Les points suivants ont été évoqués :

- l'augmentation des frais d'écologie pour les filières à plein temps des écoles supérieures neuchâteloises ;
- le Centre de formation neuchâtelois pour adultes (CEFNA) ;
- le Centre professionnel neuchâtelois, état des lieux du projet CPNE.

Le Conseil d'État ayant finalement renoncé à l'augmentation des frais d'écologie, nous ne rapporterons pas les discussions qui ont eu lieu à ce sujet.

Centre de formation neuchâtelois pour adultes (CEFNA)

Dans le cadre du point de situation du CEFNA, ont été évoqués les problèmes financiers rencontrés par cet organisme avec un déficit beaucoup plus élevé que celui prévu au budget à la suite de la perte de plusieurs mandats. La sous-commission a pu constater qu'aucune mesure n'a été prise en vue de réduire ces charges et compenser ce manque de recettes. Il semble que ces problèmes de gouvernance sont antérieurs à 2018.

Projet Centre professionnel neuchâtelois (CPNE)

Le nouveau directeur du CIFOM a présenté l'état d'avancement du projet CPNE aux membres de la sous-commission.

Service de la protection des adultes et de la jeunesse (SPAJ)

La sous-commission a rencontré le 3 juillet 2019, le chef de service du SPAJ au Café BlaBla à La Chaux-de-Fonds. Les sujets suivants ont été abordés :

- la rémunération des curateurs-trices ;
- le soutien et la protection de l'enfance et de la jeunesse ;
- l'accueil extra-familial des enfants.

Depuis 2017, le montant des honoraires des curateurs-trices est en baisse sans lien direct avec la nouvelle rémunération entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, d'ailleurs remis en question par un arrêt du Tribunal fédéral. Le nombre de dossiers de curatelles pour personnes majeures continue d'augmenter ce qui n'est pas sans inquiéter la SPAJ et le DEF. Le canton compte 2/3 de curateurs-trices professionnels et 1/3 de privés (proportion inverse par rapport aux autres cantons). Il appartient aux autorités judiciaires de décider de la mesure de la curatelle et du choix de son curateur.

L'État n'exerce aucun contrôle sur la gestion financière des curatelles, cette mission relevant de la compétence du juge de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte.

Le chef du SPAJ a donné quelques chiffres sur le nombre d'enfants placés en institutions. À titre de comparaison en 2016, 1,37% des enfants neuchâtelois étaient placés alors que le taux était de 0,56 en moyenne pour les autres cantons.

La responsabilité des institutions spécialisées pour enfants et adolescent-e-s a été transférée le 1^{er} juin 2017 du SIAM (DJSC) au SPAJ (DEF) avec pour objectif de réformer le dispositif de soutien et de protection de la jeunesse.

L'accueil extra-familial est réglementé. Le personnel des structures doit être, pour deux tiers, au bénéfice d'une formation spécialisée. Actuellement, il n'y a plus de liste d'attente, tous les enfants ayant trouvé une place dans un rayon de dix kilomètres autour de leur domicile. Les salaires du personnel dans les structures communales sont plus élevés que ceux des structures privées. On assiste toutefois à des mouvements de personnel vers les cantons voisins, ces derniers offrant de meilleures conditions salariales que le canton de Neuchâtel.

CIFOM – deuxième séance

SFPO

La sous-commission a rencontré le 27 août 2019, le directeur général du CIFOM et la nouvelle cheffe du SFPO.

Le but de la rencontre était de faire le point sur le projet du CPNE, de recevoir des informations sur le contrat-formation et sur la situation du CEFNA.

Une présentation a été faite par le directeur du CIFOM sur les différentes phases du projet du CPNE, sur ses sept pôles de compétences, ainsi que sur l'organisation de la transition qui se déploiera jusqu'en 2022.

En ce qui concerne le CEFNA, des décisions seront prises concernant le devenir des formations dispensées.

Dès le 1^{er} janvier 2020, toute entreprise neuchâteloise formatrice bénéficiera d'un soutien financier dans le cadre du contrat-formation visant à encourager les entreprises à former des apprenti-e-s. Le fonds sera alimenté par un prélèvement de 0,58% sur la masse salariale de toutes les entreprises.

Il est précisé que des mesures d'amélioration seront apportées afin d'inciter les entreprises à former davantage.

La sous-commission a pu entendre également l'avis de la nouvelle cheffe du SFPO à propos de la taille du service, perçue comme « service mammoth », et sur l'ambiance de travail après les événements qui s'y sont déroulés.

Service de l'enseignement obligatoire (SEO)

La sous-commission a rencontré le 3 octobre 2019, le chef du SEO. Lors de cette séance, la cheffe du DEF a présenté les principales thématiques de la rentrée scolaire 2019-2020, à savoir :

- la rénovation du cycle 3 ;
- le concept du suivi scolaire en milieu hospitalier ;
- l'épuisement professionnel en milieu scolaire ;
- le concept d'enseignement des langues ;
- l'éducation numérique ;
- l'exclusion scolaire.

Le chef du SEO a présenté l'organigramme du service et donné des informations sur son fonctionnement. Il a indiqué que la réorganisation liée à la régionalisation de l'école obligatoire a généré une réduction de 30% du nombre de postes. Il a relevé que les objets législatifs demandent un travail conséquent aux collaborateurs-trices du SEO.

Entre 2008 et 2019, il y a eu une diminution du nombre d'élèves de 943, ce qui n'est pas sans préoccuper le DEF et le SEO.

Le marché de l'emploi pour les enseignants est relativement équilibré, mais un risque de pénurie d'enseignant-e-s se manifeste dans les domaines de l'enseignement des langues et des mathématiques.

Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)

La sous-commission a rencontré le 17 décembre 2019 la cheffe de l'OPFE. Les missions de l'office se déclinent en trois volets :

- égalité ;
- violence domestique ;
- politique familiale.

Ces missions sont effectuées à l'interne de l'administration cantonale et à l'extérieur, notamment dans les écoles et régulièrement à l'école Pierre-Coullery.

La cheffe de l'OPFE a présenté les différentes missions de l'office et a évoqué notamment le rapport sur la violence domestique qui propose une modification de la loi.

Différentes questions ont été posées à propos des temps partiels chez les cadres et sur le fait que le langage épïcène n'était pas systématiquement utilisé par certains lycées neuchâtelois.

2.3.1.3. Suivi des dossiers

SPAJ

Une rencontre sera organisée durant le premier semestre 2020, afin de rencontrer le chef de service pour partager quelques préoccupations à propos des curatelles.

CEFNA

La sous-commission continuera de suivre ce dossier avec attention.

2.3.1.4. Examen du rapport de gestion financière

Lors de la séance du 8 mai 2020 qui s'est déroulée par vidéoconférence, les sous-commissions de gestion et des finances du DEF ont examiné conjointement le rapport de gestion financière du département. La conseillère d'État, le secrétaire général du DEF, le secrétaire général adjoint et le responsable financier ont présenté un résumé des comptes 2019. Toutes les questions des sous-commissions ont obtenu des réponses satisfaisantes de la part du département.

2.3.1.5. Bilan et perspectives

La sous-commission se déclare satisfaite des entretiens qu'elle a menés, tant avec la cheffe du département qu'avec les différents responsables auditionnés. Le déroulement des séances s'est fait dans un esprit de collaboration et d'ouverture.

En 2020, les travaux de la sous-commission porteront sur les effets de la pandémie sur l'organisation du département et de ses différents services. Nous devons notamment rencontrer

les responsables du CPNE pour connaître l'avancement du projet, ainsi que ceux du SFPO et du service de protection de l'adulte et de la jeunesse.

2.4. Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)

2.4.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.4.1.4. Examen du rapport de gestion

2.4.1.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie cinq fois, les 14 février, 14 mars, 2 avril, 2 mai et 4 octobre 2019. Ces deux dernières séances ont été tenues conjointement avec la sous-commission des finances, respectivement pour l'examen des comptes 2018 (sous la présidence de la SCOGES) et pour l'examen du budget 2020 (sous la présidence de la SCOFI, en présence des chefs de services du DDTE). Le chef du département a participé à ces deux séances conjointes, alors que son secrétaire général a été présent à toutes les séances.

Dès le 1er juillet 2019, M. Jean-Jacques Aubert a remplacé à la présidence de la sous-commission M. Étienne Robert-Grandpierre, démissionnaire. À cette même date, M. Jean-Daniel Jeanneret-Grosjean est devenu membre de la sous-commission.

La sous-commission a examiné les propositions du DDTE concernant le traitement des motions et postulats avec le secrétaire général du département. Elle a pu s'assurer que le département avait toujours le même souci de respecter les délais prescrits par la loi et de ne s'en écarter que pour des motifs pertinents et acceptables en proposant des réponses dans des projets importants dont le Grand Conseil est saisi ou va l'être très prochainement.

2.4.1.2. Entités visitées

La sous-commission a visité un établissement autonome et deux services : respectivement, Neuchâtel Vins Terroir (NVT, anciennement OVPT, en cours d'autonomisation depuis 2014) ; le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) et le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN). Lors de ses visites, la sous-commission s'est intéressée systématiquement, sur mandat de la COGES, aux effets liés à l'introduction (achevée) du MCH2 et (en cours) du nouveau service d'information et de gestion de l'État (SIGE).

2.4.1.3. Suivi des dossiers

Neuchâtel Vins Terroir (NVT)

Reçue le 14 février 2019 par le directeur de NVT, récemment entré en fonction, la sous-commission a pu prendre connaissance des activités actuelles de cette entité autonome, dont la stratégie 2019-2021 se décline en quatre volets :

- vins ;
- produits du terroir ;
- gastronomie ;
- restauration collective.

L'entité aspire à évoluer vers plus d'autonomie, privilégie la durabilité et les circuits courts, et facilite le développement des produits viticoles bio et biodynamiques, qui représentent actuellement 22% de la production totale. Elle entretient d'excellentes relations avec Tourisme neuchâtelois et a participé à une vingtaine de manifestations, la plupart dans le canton. Elle peut faire état d'un taux de satisfaction générale positif, en particulier chez les encaveurs, les producteurs et les divers partenaires. La sous-commission a formulé le souhait que l'ancrage de cette entité dans les services de l'État soit mieux défini et visibilisé (en particulier sur son site internet).

Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

La sous-commission a rencontré en date du 14 mars 2019 les responsables du service, soit le chef du SCAV et le chimiste cantonal, qui partage son activité entre le canton de Neuchâtel (70%) et le canton du Jura (30%). Les thèmes suivants ont été abordés :

Airbnb

Le SCAV exerce un contrôle sur les établissements relevant de Airbnb, afin d'en vérifier le statut et de facturer les taxes de séjour et autres redevances. Une partie importante des courriers adressés par le SCAV aux prestataires répertoriés (22 sur 76) reste sans réponse. Un nombre équivalent de

prestataires annonce avoir renoncé à toute activité. Le SCAV dresse un état des lieux et le tient à jour.

Police du commerce et des établissements publics

En matière de police du commerce et des établissements publics, le SCAV note une diminution importante d'établissements dans le haut du canton.

Collaborations

Le SCAV collabore avec d'autres services de l'administration cantonale, en particulier le service de l'environnement (SENE) et le service de l'agriculture (SAGR), notamment pour ce qui concerne l'eau potable. La qualité des eaux dans le canton est considérée comme bonne. Le système d'imputations internes n'est pas encore satisfaisant. Les collaborations intercantionales et avec la Confédération sont optimales.

Loi sur les chiens

Dans l'application de la loi sur les chiens, le SCAV est confronté au problème de l'importation massive de médicaments vétérinaires d'origine française, réputés moins onéreux que les médicaments produits en Suisse. Le SCAV déplore et lutte contre cette concurrence déloyale. De même, le SCAV note un usage important d'antibiotiques dans les milieux agricoles, une pratique considérée comme un problème de santé publique.

Service cantonal de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)

La sous-commission a bénéficié d'une présentation très complète du service en date du 19 avril 2019. Le SFFN promeut la biodiversité et assure la gestion durable des espaces et des ressources naturelles du canton, applique les législations y relatives, coordonne les actions des autorités politiques cantonales et communales en leur donnant un appui scientifique et technique, collabore avec les propriétaires privés, les chasseurs et diverses organisations, et informe le public.

Forêts

Si le rapport 2015 faisait état d'un état positif des forêts cantonales, le SFFN souligne que de fortes pressions s'exercent actuellement sur celles-ci en raison des changements climatiques, des apports d'azote et de l'introduction d'organismes nuisibles. La solution à ces problèmes réside dans la diversification et la promotion d'essences adaptées dans le cadre d'une sylviculture intelligente, rendue possible grâce au fonds forestier de réserve, et définie par des conventions-programmes RPT (d'une durée de quatre ans jusqu'en 2019, et de cinq ans dès 2020).

Centre forestier de Montmollin

En raison de sa localisation idéale, le centre forestier de Montmollin, détruit par un incendie le 10 avril 2017, est en voie de reconstruction (dépôt du permis de construire, demande de crédit en 2020). La collaboration entre le SFFN, le SCAV et le SBAT est qualifiée d'excellente.

2.4.1.4. Examen du rapport de gestion financière

Les membres de la sous-commission de gestion et de la sous-commission des finances du DDTE ont examiné le rapport de gestion financière 2019 en date du 6 mai 2020. Le chef du département et son responsable financier ont présenté la gestion du département, du secrétariat général et des huit services y attachés, ainsi que l'état de huit fonds spéciaux.

L'année 2019 a été intense en activités (rapports, projets) qui ont bien avancé. Elle a été marquée positivement par le classement de la ligne directe dans le cadre de PRODES 2035 par les Chambres fédérales et l'octroi d'un milliard de francs pour les contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds dans le cadre de FORTA, et négativement par les inondations à l'est du Val-de-Ruz. Plus de 400 objets, dont quinze rapports et 249 projets d'arrêtés, ont été présentés au Conseil d'État par le département. Douze rapports ont été soumis au Grand Conseil pour adoption. Le nouveau plan directeur cantonal et la nouvelle LCAT ont également beaucoup occupé le département.

Les comptes du DDTE sont conformes au budget 2019. Le résultat, déficitaire de 32,2 millions de francs, est légèrement meilleur que prévu (1,2 million de francs de moins que budgété). Les charges sont en diminution. Toutefois, l'amortissement extraordinaire de la H20, initialement prévu en 2020, a été anticipé et charge les comptes 2019 de 38,3 millions de francs, dont 30 millions proviennent de la réserve de retraitement du bilan, la H20 ayant été survalorisée par le SFIN au moment du passage au MCH2. Une partie de cet amortissement consiste donc en une opération comptable, sans impact durable sur les comptes de l'État. Il reste huit millions de francs à amortir pour la H20 à fin 2019. Par ailleurs, dix millions de francs provenant de l'affectation de contributions fédérales

aux routes principales suisses tombent dans le fonds des routes principales suisses en transitant par le compte de résultat.

Les charges de personnel représentent 1,4 million de francs de moins que le budget en raison des délais de carence (4,4 EPT sur l'année). Les Biens, Services et Marchandises (BSM) diminuent de 1,7 million de francs, en bonne partie sur les fonds. Les attributions aux fortunes des fonds (eaux, énergie, aménagement du territoire) sont supérieures au budget de 5,6 millions de francs.

Les charges de transfert sont inférieures au budget de quelques 12,8 millions de francs, dont 8,5 millions concernent les fonds (sans impact sur le résultat). Des économies à hauteur de trois millions de francs sont réalisées, principalement dans le domaine des transports publics, résultat de négociations avec les entreprises (BLS, Car Postal), sans réduction des prestations, et de la diminution des jours de référence servant de base au calcul des indemnités, ce qui génère à elle seule une économie d'un million de francs.

La baisse de 8,5 millions des charges de transfert liées aux fonds consiste notamment en quatre millions de francs pour l'aménagement du territoire (expropriations matérielles non réalisées) et 1,4 million de francs pour le fonds de l'énergie (tous les projets subventionnés n'ayant pas été finalisés en 2019).

Les revenus sont supérieurs au budget d'environ quatre millions de francs, dont quelque 600'000 francs pour la seule redevance sur les eaux, probablement en raison de la canicule. L'augmentation est notamment due à la restitution de 780'000 francs par une entreprise de transports publics et à des revenus du SCAN, en hausse de quelque 1,2 million de francs.

Les revenus extraordinaires sont en bonne partie liés à la H20 et à l'utilisation de la réserve pour le retraitement du bilan.

Au niveau des investissements, une somme importante a dû être investie suite aux inondations du 21 juin (environ 7 millions de francs), compensée par un investissement limité sur la H10 au Val-de-Travers et par un retard dans la construction de la gare de la Fiaz. La participation dans les groupes électriques n'a pas pu être finalisée l'an passé, mais le sera en 2020, pour un montant de douze millions de francs prévus à cet effet.

Les questions ciblées posées par les commissaires membres de la sous-commission de gestion et de la sous-commission des finances du DDTE ont reçu des réponses précises et circonstanciées.

2.4.1.5. Bilan et perspectives

De l'avis des commissaires, la gestion du Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) est saine et satisfaisante, et donne lieu à des remerciements au chef du département, à son secrétaire général et aux collaborateurs des services.

À court terme, le département prévoit de concentrer son attention sur plusieurs dossiers, comme les travaux de concrétisation du RER neuchâtelois, la mise en œuvre de la nouvelle LCEN, le plan climat (consultation prévue après l'été 2020), la stratégie de développement durable et le soutien à la pêche professionnelle. De grands projets, comme le RER, les contournements des villes du haut du canton, le plan climat, la stratégie de développement durable et la préservation de la biodiversité et des espaces naturels, l'occuperont sur les moyen et long termes.

2.5. Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)

2.5.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.5.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion a siégé à cinq reprises, les 4 mars, 30 avril, 29 mai, 3 octobre et 19 décembre 2019.

L'examen des objets en suspens a eu lieu lors de la séance du 4 mars 2019.

Les séances du 30 avril et du 3 octobre 2019 ont été respectivement consacrées à l'examen des comptes 2018 et au budget 2020.

Dès le 1er juillet 2019, M. Daniel Geiser a remplacé à la présidence de la sous-commission M. Marc-André Nardin, qui en est resté membre.

Le 3 décembre 2019, M. Antoine de Montmollin a quitté la COGES et la sous-commission de gestion du DEAS. Il a été remplacé par M^{me} Marie-France Matter.

2.5.1.2. Entités visitées

Service de la statistique (STAT)

Le STAT a fait l'objet d'une visite le 29 mai 2019. Il s'agit d'un petit service dynamique et efficace. Ce fonctionnement lui permet de proposer des prestations à d'autres collectivités et accroître ainsi le volume de ses activités. Le STAT a élargi sa palette des offres payantes ; les prestations délivrées sont autofinancées. La sous-commission a pu constater une bonne gestion du STAT, couplée d'une vision proactive.

Le STAT est relativement jeune, ayant été créé en 2011 suite à l'introduction de la loi sur la statistique publique du 25 janvier 2011. Cette dernière a permis, entre autres, d'ancrer l'indépendance professionnelle du service qui s'est développé en tant qu'entité centrale. Le règlement d'application, entré en vigueur en 2013, a permis de définir, notamment, les prestations facturables.

Le service est signataire de la charte de la statistique publique, au même titre que l'office fédéral de la statistique (OFS), le secrétariat d'État à l'économie (SECO), etc. Il s'agit d'un code de déontologie mettant en exergue certains principes essentiels :

- l'indépendance scientifique ;
- l'impartialité ;
- le secret statistique (identification de personnes physiques ou morales impossible) ;
- la protection des données.

Le service est aujourd'hui doté de 7,4 EPT, principalement pour des chefs de projets. Le STAT entretient une collaboration très étroite avec d'autres services, notamment le service de la santé publique (SCSP), le service de l'emploi (SEMP) et le système d'information du territoire neuchâtelois (SITN). La collaboration avec les communes neuchâteloises pourrait, quant à elle, être intensifiée.

Le mandat de prestations le plus important concerne le canton du Jura, pour lequel le service produit un certain nombre de prestations telles que le memento statistique jurassien. Le STAT est également mandaté par Arcjurassien.ch pour produire un certain nombre d'analyses de diagnostic dans le cadre de l'observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ).

Office cantonal du Registre du commerce (OCRC)

L'OCRC a également fait l'objet d'une visite de la sous-commission le 29 mai 2019.

11'083 entreprises sont inscrites au registre du commerce du canton de Neuchâtel au 31 décembre 2018. Le site internet compte 300'000 pages consultées par année. L'OCRC neuchâtelois est le premier registre en Suisse à avoir accepté la libération du capital d'une société en crypto monnaie (Bitcoin).

L'intégration du registre du commerce au sein du service de l'économie (NECO) a apporté une vision innovante du tissu économique cantonal, en permettant, par exemple, d'analyser avec précision certaines opérations juridiques liées aux entreprises, ou de mieux appréhender et comprendre certaines tendances, et aussi en précisant et relativisant certaines notions de droit (comme celle de la faillite) qui influent sur l'image économique de canton. L'organisation de l'accès à la base de données du registre du commerce via son site Internet (notamment la possibilité donnée de suivre des entités par une prestation du guichet unique) a permis aux administrations cantonales et communales de simplifier certains processus et de créer de la valeur ajoutée (contrôle des erreurs, gain de temps).

Durant l'année 2019, la Confédération a mené une consultation en vue de l'application d'une baisse linéaire de 30% de tous les émoluments des registres cantonaux du commerce. Cette réduction a été contestée par le Conseil d'État. En cas d'application, elle pourrait engendrer une fusion ou une centralisation des registres du commerce. Le canton va donc défendre la compétence cantonale auprès de la Confédération le plus longtemps possible. En outre, des collaborations pourraient être envisagées avec d'autres registres par exemple avec le canton du Jura.

Service de la cohésion multiculturelle (COSM)

La visite du COSM s'est déroulée le 19 décembre 2019. La nouvelle cheffe du COSM est entrée en fonction le 1^{er} octobre 2019.

L'année 2019 a été marquée par le départ de l'ancienne cheffe du service. Une période de fonctionnement intermédiaire a été assumée par le secrétariat du DEAS qui a œuvré aux côtés des autres membres de l'équipe de direction du COSM pour assurer la continuité de la conduite du service et le déploiement d'un certain nombre de projets importants. Cela n'a pas empêché le

service de délivrer ses prestations, et, notamment, de déposer dans les délais le projet de mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) pour le canton de Neuchâtel. Ce dernier a été validé par la Confédération.

Les prestations du COSM s'articulent autour des sujets suivants :

- pilotage du Programme cantonal d'intégration (PIC) ;
- expertise, représentation et réseautage ;
- gestion de commissions et groupe de travail (en particulier CICM) ;
- consultations sociales et médiations (y compris information et prévention des discriminations) ;
- interprétariat et traduction ;
- formations et actions de sensibilisation ;
- gestion de projets d'intégration ;
- coaching et traitement de subvention ;
- gestion des forfaits d'intégration ;
- enquêtes de naturalisation.

En 2019, le COSM emploie seize personnes pour 11,21 EPT. En 2020, le COSM et la politique cantonale d'intégration fêtera ses 30 ans.

Les objectifs de l'AIS sont principalement axés sur le marché du travail et l'intégration sociale des réfugié-e-s reconnu-e-s (R) et des personnes admises à titre provisoire (AP). Le but final est de renforcer la cohésion sociale. Cinq objectifs ont été définis par la Confédération en matière d'efficacité (monitoring) :

1. Trois ans après l'arrivée, tous disposent de connaissances de base d'une langue nationale.
2. 80% des 0-4 ans peuvent se faire comprendre dès leur entrée à l'école.
3. Après cinq ans, 66% des 16-25 ans suivent une formation professionnelle initiale.
4. Après sept ans, 50% des R et AP sont intégrés dans le marché du travail.
5. Tous les R et AP sont familiers avec les habitudes suisses et intégrés socialement.

Un des projets phare d'AIS concerne le projet Espace Social et Professionnel d'Acquisition de Compétences et d'Expériences (ESPACE), dont le principe a été validé par le Conseil d'État en juillet 2019. Il s'agit de la création d'un lieu de formation et de vie pour les personnes allophones, qui a pour but de permettre au public cible d'acquérir et/ou de renforcer des compétences de base.

Cette structure sera fondée sur des conventions entre partenaires (entre le COSM et le SMIG principalement) ; il n'y aura donc pas de centre financier ESPACE, ni la création d'un nouveau service au sein de l'État. Ce projet s'inscrit dans les budgets dévolus par les partenaires, qui seront mis en commun dans la création de cette structure. Le pilotage de cette structure prendra la forme d'une gouvernance partagée, à l'exemple de l'office des relations extérieures et de la communication (OREC) ou, dans une certaine mesure, du Conseil d'État lui-même.

ESPACE constituera une nouvelle réponse à des besoins pérennes. Sa forme hybride devrait offrir un maximum de flexibilité, afin que la structure puisse évoluer au gré des besoins.

Le Communauté pour l'Intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) a été renouvelée durant l'année 2018. La sous-commission, dans son rôle de haute surveillance, a constaté, lors de sa visite, que la requête de ses anciens membres d'être entendus a été réglée. Elle considère dès lors le dossier comme clos.

2.5.1.3. Suivi des dossiers

Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)

Suite à sa visite du 4 juillet 2018, la sous-commission a établi un résumé et une liste de questions concernant le CNIP à l'attention du chef du DEAS, dont les éléments figurent ci-après.

Il est à noter que le CNIP est un établissement autonome de droit public et qu'à ce titre, le rôle du Conseil d'État est d'assurer la haute surveillance. Celui de la sous-commission est de s'enquérir du bon fonctionnement du lien entre l'État et la structure autonomisée.

Conformément à la LCNIP, le département a publié, dans ses rapports de gestion 2013 et 2017, les principaux chiffres clefs du CNIP. En termes de journées de formation, depuis l'autonomie du CNIP en 2010, le pic a été atteint en 2015 avec 30'911 journées. En 2018, les journées de formation se sont élevées à 22'612. Elles s'élevaient à environ à 21'000 en 2010 et 2011.

La diminution observée depuis 2015 est liée à divers facteurs dont les principaux sont :

- La baisse du taux de chômage qui est passé de 5,8% en janvier 2015 à 4,3% en janvier 2019.
- La fermeture de l'Atelier Pierre Dubied à fin 2017.

- La diminution du nombre d'apprentis formés par les Fleurons depuis 2015 (passage de 40 à 20).
- La fermeture de l'atelier RENOV.

Parallèlement, le CNIP a constaté une diminution des placements tant du service de l'emploi (SEMP) que de l'office de l'assurance invalidité (OAI), ces deux principaux clients. Outre des échanges réguliers avec le SEMP et l'OAI, des démarches sont en cours pour inverser cette tendance (l'ouverture d'une formation AFP pour les jeunes issus de l'AI, l'ouverture de nouvelles formations pour intervenant sur ligne automatisée (ILA)). Le budget 2019 prévoit la stabilité des effectifs par rapport à 2018.

L'objectif du CNIP est de répondre aux besoins de ses clients principaux (SEMP, OAI) et non directement aux besoins du marché de l'emploi. La responsabilité de répondre aux besoins du marché de l'emploi relève du SEMP et de l'OAI ; la stratégie du canton en la matière est décrite dans les rapports 15.047 – Intégration professionnelle – et 17.039 – Monitoring intégration professionnelle – tous deux validés unanimement par le Grand Conseil.

Ceci étant dit, le CNIP a des contacts réguliers avec les entreprises du canton via :

- le retour de ses coaches après leurs visites en entreprises ;
- ses contacts réguliers avec les entreprises et les organisations faitières.

Le CNIP est le principal client du SEMP. Au budget 2019, les prestations achetées par le SEMP au CNIP se montent à 6,27 millions de francs, en hausse de 220'000 francs par rapport à l'exercice précédent. Pour l'OAI, le CNIP est, avec 2,4 millions de prestations achetées, le deuxième client le plus important après L'ORIF. Les autres clients de ce marché sont : CFH, Pro'Sphère, Le Coin Bleu, Evologia, Atelier 93 et JobEco.

Pour mémoire, conformément à l'article 2 de la LCNIP, le CNIP a notamment pour missions de :

- Contribuer à la réinsertion professionnelle des adultes peu ou pas qualifiés par des prestations de qualification professionnelle, de réadaptation professionnelle et de réorientation professionnelle.
- Organiser des stages pratiques et des formations échelonnées en faveur d'apprenants inscrits dans d'autres centres de formation.
- Mettre en place des programmes d'occupation et/ou de formation au travail.

Le CNIP crée et administre également des ateliers de production industrielle en appui à ses plans de formation et d'aide à l'insertion.

La spécificité du CNIP, par rapport aux autres intervenants, est d'offrir aux personnes placées des formations tant théoriques que pratiques. Ces formations ne donnent pas lieu à une certification. Le CNIP est, à notre connaissance, le seul acteur à offrir ce type de prestations.

Ceci étant dit, par rapport aux domaines susmentionnés, la situation est la suivante (source : CNIP) :

- mécanique et micromécanique – CNIP ;
- contrôle qualité – CNIP ; pôle industrie – Centre de formation et de réinsertion professionnelle(CFRP) ; Centre de formation horlogère du Val-de-Travers (Walther Sàrl) ;
- logistique – CNIP ;
- décolletage – CNIP ;
- polissage – CNIP ;
- anglage – CNIP, CRFP ;
- intervenants sur lignes automatisées – CNIP ;
- stages d'observation – CNIP, ORIF, CRFP.

Les effectifs du CNIP ont été adaptés en fonction de la demande. Alors qu'ils étaient de 37,25 EPT en 2015, ils se montent à 30,00 EPT en 2019.

La location du bâtiment ex-Dubied à Couvet, propriété de l'État via le service des bâtiments (SBAT), a fait l'objet d'une analyse. Le prix de location au m² est de 104,50 francs. Il est qualifié par le DEAS de conforme au marché. La part non utile du bâtiment est de 13,9%. Il est connecté au réseau local de chauffage à distance. Le coût différentiel entre l'ancien chauffage à gaz (7 ct./kWh) et le chauffage à distance (11 ct./kWh) n'est pas pris en charge par le SBAT, ce qui augmente la facture de 40'000 francs environ par an. À ce jour, toute la surface utile n'est pas exploitée. Le CNIP pourrait créer deux à trois formations (classes) supplémentaires.

La sous-commission constate que le CNIP nécessite une demande de prestations suffisante pour assurer son avenir tout en maîtrisant au mieux ses coûts. Elle souligne l'importance d'une coordination avec d'autres entités, telle le CEFNA, dépendant du DEF.

Liste des rapports CCFI

La sous-commission s'est donnée comme objectif, conformément à son règlement, de prendre connaissance régulièrement des rapports du Contrôle cantonal des finances et des institutions, tâche de sa compétence pour le DEAS (haute surveillance). Les résultats figureront dans le rapport de gestion 2020.

2.5.1.4. Examen du rapport de gestion financière

Les sous-commissions de gestion et des finances du DEAS ont examiné le rapport de gestion financière 2019 du DEAS durant l'après-midi du 6 mai 2020.

Après une présentation générale par le chef du département, accompagné de son secrétaire général et de sa responsable financière, les chefs des six services du DEAS, pour certains accompagnés de leur responsable financier, ont présenté les compléments à apporter au rapport de l'État remis aux commissaires.

Les commissaires ont obtenu toutes les réponses à leurs questions pour une meilleure compréhension du bilan de l'année 2019. Ils se sont aussi enquis de l'engagement des divers services dans la crise du coronavirus, en particulier le SEMP et le NECO qui sont particulièrement sollicités.

Le contexte économique en 2019 ainsi que les réformes décidées ces dernières années (premier volet de la redéfinition des prestations sociales) ont permis au DEAS de voir ses charges diminuer tout en maintenant des prestations de qualité, ce qui est salué par les sous-commissions.

Il est noté que le DEAS s'engage à poursuivre son travail de réforme.

La sous-commission de gestion approuve le rapport de gestion 2019 du DEAS et remercie le chef du DEAS, ainsi que tous ses collaboratrices et collaborateurs pour leur engagement et la qualité des discussions.

2.5.1.5. Bilan et perspectives

Les membres de la sous-commission ont pu constater, dans leurs contacts avec le DEAS une volonté d'amélioration. Les visites des services, toujours faites avec le chef du DEAS, ses collaboratrices et collaborateurs les plus proches, ont pu mettre en évidence le fonctionnement complexe d'une administration au service de la population. À noter la vision transversale développée par le DEAS pour développer ses services aux administré-e-s.

Les sujets suivis plus particulièrement pour l'année 2020 sont le fonctionnement des services sociaux régionaux, le travail du délégué à la domiciliation, l'organisation du SEMP et ses projets (dont l'intégration professionnelle).

3. BUREAU DE LA COGES

3.1.1. Rapport du bureau

3.1.1.1. Généralités

Le bureau de la COGES se réunit généralement le mardi matin des sessions du Grand Conseil, avant la séance plénière de la COGES. Il traite les affaires courantes, prépare la séance plénière, propose la transmission des tâches aux sous-commissions et examine toutes les sollicitations qui lui parviennent. Il propose également des sujets à approfondir par les sous-commissions ou par la commission plénière. Il évalue le degré de confidentialité des divers sujets à traiter.

Le bureau de la COGES est en charge de la haute surveillance de la chancellerie d'État et du secrétariat général du Grand Conseil (SGGC).

Le bureau de la COGES examine et apprécie les rapports de gestion des entités dont il exerce la haute surveillance.

La composition du bureau a été modifiée en juin 2019, avec la démission de M. Étienne Robert-Grandpierre, alors vice-président, la désignation de son successeur, M. Claude Guinand, à la fonction de président, celle de M. Éric Flury à la fonction de vice-président et de M. Jean-Jacques Aubert à celle de rapporteur.

3.1.1.2. Entités rencontrées

Conseil d'État

Le bureau de la COGES n'a pas eu l'occasion de rencontrer le Conseil d'État en 2019, aucun dossier ne requérant un contact direct. Toutes les demandes adressées par écrit au Conseil d'État ont reçu une réponse rapide et adéquate.

Autres dossiers traités par le bureau

Le bureau de la COGES s'est penché sur le dossier suivant :

- Le suivi du traitement des initiatives populaires, en collaboration avec la chancellerie d'État. Cette mission s'ajoute au suivi des recommandations, motions et postulats, et a été inscrite dans le règlement d'organisation et de fonctionnement de la COGES.

3.1.1.3. Examen des rapports de gestion financière

Le bureau de la COGES exerce la haute surveillance sur la chancellerie d'État et sur le secrétariat général du Grand Conseil. Dans ce cadre, le bureau rencontre chaque année la chancelière d'État et le vice-chancelier, ainsi que la secrétaire générale et son adjointe.

Chancellerie

Le bureau de la COGES a pu constater que les quelques perturbations internes, signalées dans le rapport de gestion 2018 et gérées conjointement par la présidence du Conseil d'État et la direction de la chancellerie sous le contrôle du bureau de la COGES, ont trouvé des solutions satisfaisantes.

Secrétaire général du Grand Conseil

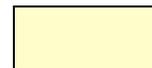
Le bureau de la COGES a pu constater l'efficacité du secrétariat général du Grand Conseil, en particulier dans l'accompagnement des travaux des commissions et des sous-commissions, et dans la production des procès-verbaux.

4. ÉTAT DES LIEUX DES OBJETS EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Objets soumis à l'ancien droit (OGC du 30 octobre 2012, art. 375, OGC du 22 mars 1993, art. 70) :



Objets soumis au nouveau droit (OGC du 30 octobre 2012, motions art. 233, 234 et 375, postulats art. 242, 243 et 375) :



4.1. TABLEAU DES OBJETS DONT LE DÉLAI DE RÉPONSE EST ÉCHU AU 31 DÉCEMBRE 2019

DFS

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la commission
<u>95.108</u>	Postulat	Succession : paiement à l'État par cession d'œuvres d'art	Groupe libéral-PPN	27.03.1995	27.03.1996	Objet renvoyé à la commission Fiscalité pour traitement (décision du bureau du GC du 20.09.2018) prévu : à définir	
<u>05.108</u>	Motion	Pour un traitement équitable des remises d'impôts	Gisèle Ory	28.03.2006	28.03.2008	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport spécifique (cf. 12.106) – après le traitement du rapport sur le désendettement (DEAS) prévu en 2020	Proposition validée
<u>07.122</u>	Postulat	Pour une évaluation régulière de la complémentarité cantonale dans la perspective d'un équilibre dynamique	Groupe socialiste	06.11.2007	06.11.2008	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport spécifique (cf. au rapport 15.121) prévu durant le 2 ^e semestre 2020	Proposition validée
<u>08.121</u>	Postulat	Une médiation dans le domaine de la santé	Groupe socialiste	30.01.2008	30.01.2009	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport spécifique (traitement en cours au service de la santé publique) prévu avant la fin de la législature	Proposition validée
<u>10.152</u>	Postulat	Mise en conformité des bâtiments de l'État	Groupe UDC	01.09.2010	01.09.2011	Proposition de classement dans le cadre du rapport 19.019 « Assainissement du patrimoine » prévu en janvier 2020	Proposition validée
<u>11.139</u>	Motion	Pour la déductibilité des contributions ecclésiastiques	Groupe de citoyens	22.02.2012	22.02.2014	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport technique prévu : à définir	Proposition validée
<u>12.106</u>	Motion	Assouplissement de la politique de remise en matière fiscale en lien avec les plans de désendettement et élaboration d'un rapport annuel sur l'état d'endettement des ménages neuchâtelois	Groupe PopVertsSol	05.09.2012	05.09.2014	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport spécifique après le traitement du rapport sur le désendettement (DEAS) prévu dans le courant 2020	Proposition validée

12.159	Motion	Pour le maintien de la convention collective de travail CCT santé 21 à l'Hôpital de la Providence	Groupe de citoyens	05.12.2012	05.12.2014	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport spécifique prévu après décision du Tribunal fédéral sur le recours du GSMN concernant la planification hospitalière neuchâteloise prévu : à définir	Proposition validée
14.121	Motion	CCT santé 21: pour la transparence, enfin!	Groupe Libéral-radical			Proposition de classement dans le cadre d'un rapport ad hoc – une convention est en cours de négociation prévu : pas avant 2021	Proposition validée
14.153	Postulat	Soins dentaires à toute la population	Hughes Chantraine	24.03.2015	24.03.2016	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport spécifique avec l'initiative « pour une assurance sur les soins dentaires » prévu : fin du premier semestre 2020	Proposition validée
15.114	Postulat	Hôpital neuchâtelois (HNE) – subventions pour prestations d'intérêt général (PIG)	Commission des finances	05.12.2017	05.12.2018	Un inventaire exhaustif des prestations d'intérêt général est en cours. Proposition de classement dans un rapport ad hoc prévu à définir	Proposition validée
15.121	Postulat	Répartition des investissements publics dans notre canton? Quelle réalité?	Théo Bregnard	27.05.2015	27.05.2016	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport spécifique prévu durant le 2 ^e semestre 2020	Proposition validée
15.156	Postulat	Faciliter la vie des entreprises : des économies pour l'État et pour les entreprises	Groupe Libéral-radical	24.02.2016	24.02.2018	La priorité est mise sur les réformes de l'État Proposition de classement dans un rapport ad hoc prévu : à définir	Proposition validée
15.165	Recommandation	Favoriser les partenariats public-privé dans la santé	Députés interpartis	02.09.2015	02.03.2016	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport spécifique (cf. 16.182) prévu durant le 1 ^{er} semestre 2020	Proposition validée
15.176	Motion	Initiative communale pour l'étude conjointe État-communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques	Commune du Val-de-Travers	04.11.2015	04.11.2017	Proposition de classement dans le cadre du rapport gestion financière 2019 prévu à la session de juin 2020	Proposition validée
15.177	Motion	Initiative communale pour l'étude conjointe État-communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques	Commune de Neuchâtel	04.11.2015	04.11.2017	Proposition de classement dans le cadre du rapport gestion financière 2019 prévu à la session de juin 2020	Proposition validée
15.178	Motion	Initiative communale pour l'étude conjointe État-communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques	Commune de Cornaux	04.11.2015	04.11.2017	Proposition de classement dans le cadre du rapport gestion financière 2019 prévu à la session de juin 2020	Proposition validée
15.179	Motion	Initiative communale pour l'étude conjointe État-communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques	Commune du Locle	04.11.2015	04.11.2017	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la gestion financière 2019 prévu à la session de juin 2020	Proposition validée

<u>15.180</u>	Motion	Initiative communale pour l'étude conjointe État-communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques	Commune de Corcelles-Cormondrèche	04.11.2015	04.11.2017	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la gestion financière 2019 prévu à la session de juin 2020	Proposition validée
<u>15.182</u>	Motion	Initiative communale pour l'étude conjointe État-communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques	Commune du Landeron	04.11.2015	04.11.2017	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la gestion financière 2019 prévu à la session de juin 2020	Proposition validée
<u>15.183</u>	Motion	Initiative communale pour l'étude conjointe État-communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques	Commune de Milvignes	04.11.2015	04.11.2017	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la gestion financière 2019 prévu à la session de juin 2020	Proposition validée
<u>15.184</u>	Motion	Initiative communale pour l'étude conjointe État-communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques	Commune de Cerneux-Péquignot	04.11.2015	04.11.2017	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la gestion financière 2019 prévu à la session de juin 2020	Proposition validée
<u>15.185</u>	Motion	Initiative communale pour l'étude conjointe État-communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques	Commune de la Brévine	04.11.2015	04.11.2017	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la gestion financière 2019 prévu à la session de juin 2020	Proposition validée
<u>15.186</u>	Motion	Initiative communale pour l'étude conjointe État-communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques	Commune de La-Chaux-de-Fonds	04.11.2015	04.11.2017	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la gestion financière 2019 prévu à la session de juin 2020	Proposition validée
<u>15.188</u>	Motion	Initiative communale pour l'étude conjointe État-communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques	Commune des Brenets	04.11.2015	04.11.2017	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la gestion financière 2019 prévu à la session de juin 2020	Proposition validée
<u>16.182</u>	Recommandation	Régimes de financement des EMS et des soins à domicile	Commission Santé	29.03.2017	29.09.2017	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport spécifique (cf. 15.165). prévu durant le 1 ^{er} semestre 2020	Proposition validée
<u>17.143</u>	Postulat	Il faut rendre de la substance aux communes	Commission des finances	05.12.2017	05.12.2018	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la gestion financière 2019 prévu à la session de juin 2020	Proposition validée
<u>17.148</u>	Postulat	Pour plus de visibilité dans les taxes et émoluments	Commission des finances	20.12.2017	20.12.2018	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la gestion financière prévu à la session de juin 2020	Proposition validée
<u>18.125</u>	Postulat	Favoriser le Guichet unique par un bonus financier	Groupe socialiste	25.04.2018	25.04.2019	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport plus général – La promotion du Guichet unique est suspendue à l'évolution du droit fédéral en matière d'identité électronique. prévu : non défini	Proposition validée
<u>18.198</u>	Postulat	Faciliter l'acquisition de parts sociales de coopératives d'habitation	Commission politique cantonale du logement	05.12.2018	05.12.2019	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport ad hoc prévu durant le 1 ^{er} semestre 2020	Proposition validée

4.2. TABLEAU DES OBJETS DONT LE DÉLAI DE RÉPONSE EST ÉCHU AU 31 DÉCEMBRE 2019

DJSC

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la commission
<u>05.165</u>	Motion	Après l'acceptation de la péréquation par le peuple suisse (RPT), quel avenir pour les institutions AI neuchâteloises?	Groupe de citoyens	26.06.2007	26.06.2009	Problématique partiellement traitée dans le cadre du rapport 18.046. Pour le reste, il sera donné suite simultanément avec la réponse aux motions 12.111 et 19.130 prévu en principe dans le courant de la présente législature.	Proposition validée
<u>05.186</u>	Postulat	Quelle stratégie pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques?	Groupe socialiste	24.01.2006	24.01.2007	Proposition de classement dans le cadre du rapport à l'appui de la révision de la loi sur la culture prévu en été 2020	Proposition validée
<u>08.213</u>	Postulat	Culture scientifique ou... la mise en culture des sciences; pourquoi faire?	Groupe socialiste	27.01.2009	27.01.2010	Proposition de classement dans le cadre du rapport à l'appui de la révision de la loi sur la culture prévu en été 2020	Proposition validée
<u>11.102</u>	Postulat	Pour un centre cantonal des archives ouvert aux communes	Groupe socialiste	23.02.2011	23.02.2012	Proposition de classement dans le cadre du projet du nouveau centre regroupant les archives cantonales et communales à l'étude – entrée en jouissance estimé en 2025-2026 prévu : à définir	Proposition validée
<u>11.124</u>	Motion	Revoir le statut de la fonction publique	Groupe UDC	27.09.2011	27.09.2013	Proposition de classement dans le cadre du rapport de la gestion financière 2019 prévu en juin 2020	Proposition validée
<u>12.111</u>	Motion	Pour que Neuchâtel n'abandonne pas les personnes gravement handicapées	Groupe de citoyens	25.04.2012	25.04.2014	La première partie de la motion sera traitée simultanément avec la réponse aux motions 05.165 et 19.130 Proposition de classement dans le cadre d'un rapport à l'appui sur l'intégration des personnes en situation de handicap prévu au printemps 2020	Proposition validée
<u>12.160</u>	Postulat	Évitons les doubles indemnités	Groupe socialiste	30.10.2012	30.10.2013	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport ad hoc prévu durant la 2 ^e moitié de la législature	Proposition validée
<u>13.137</u>	Postulat	Neuchâtel va-t-il enfin faire la paix avec son passé ?	Karim-Frédéric Marti, Carol Gehringer, Philippe Loup et Yvan Botteron	26.03.2013	26.03.2014	Proposition de classement dans le cadre du rapport à l'appui de la révision de la loi sur la culture prévu en été 2020	Proposition validée

<u>13.155</u>	Motion	Interdiction du port de cagoule lors de manifestations	Groupe UDC	02.10.2013	02.10.2015	Une partie de l'objet est traité (LI-CVMS). Pour le reste, le traitement est en attente des développements au niveau fédéral, avec notamment une initiative UDC prévu : non défini	Proposition validée
<u>14.173</u>	Motion	Pour une véritable politique cantonale en matière d'égalité pour les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite	Forum Handicap Neuchâtel	28.04.2014	28.04.2016	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport à l'appui d'une loi sur l'intégration des personnes en situation de handicap prévu au printemps 2020	Proposition validée
<u>98.154</u>	Postulat	Collaboration culturelle	Groupe radical	30.09.1998	30.09.1999	Proposition de classement dans le cadre du rapport à l'appui de la révision de la loi sur la culture prévu en été 2020	Proposition validée
<u>99.117</u>	Motion	La politique culturelle : une volonté du canton	Bernard Soguel	07.11.2000	07.11.2002	Proposition de classement dans le cadre du rapport à l'appui de la révision de la loi sur la culture prévu en été 2020	Proposition validée
<u>16.126</u>	Motion	Nouveaux instruments pour soutenir la création, la diffusion et l'accès à la culture : une opacité d'un autre siècle	Groupe socialiste	27.04.2016	27.04.2018	Proposition de classement dans le cadre du rapport à l'appui de la révision de la loi sur la culture prévu en été 2020	Proposition validée
<u>18.160</u>	Postulat	Révolution 4.0 pour la justice neuchâteloise	Groupe socialiste	02.10.2018	02.10.2019	Rapport ad hoc prévu en été 2020	Proposition validée

4.3. TABLEAU DES OBJETS DONT LE DÉLAI DE RÉPONSE EST ÉCHU AU 31 DÉCEMBRE 2019

DEF

n°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la commission
<u>08.202</u>	Postulat	Pour un cadre adapté à tous les membres du CEFNA	Groupe socialiste	01.04.2009	01.04.2010	Proposition de classement dans le cadre du rapport relatif au centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) prévu durant le 1 ^{er} semestre 2021	Proposition validée
<u>17.123</u>	Postulat	Pour une meilleure intégration du numérique à l'école	Groupe Vert'Libéral-PDC-PLR	21.02.2018	21.02.2019	Proposition de classement dans le cadre du rapport Éducation numérique prévu durant le 1 ^{er} semestre 2020	Proposition validée
<u>18.164</u>	Postulat	Pour une attribution plus égalitaire des mesures d'aide ordinaire à l'école obligatoire	Commission École obligatoire	26.06.2018	26.08.2019	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport ad hoc prévu durant le 2 ^e semestre 2010	Proposition validée
<u>18.210</u>	Postulat	Pour que Neuchâtel redevienne exemplaire en LCO	Daniel Ziegler	20.02.2019	20.02.2020	Proposition de classement dans le cadre du rapport de la COGES sur la gestion 2019 du Conseil d'État prévu en juin 2020	Proposition validée

4.4 TABLEAU DES OBJETS DONT LE DÉLAI DE RÉPONSE EST ÉCHU AU 31 DÉCEMBRE 2019

DDTE

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la commission
<u>07.139</u>	Postulat	De la taxe auto à une taxe mobilité	Député-e-s vert-e-s	26.06.2007	26.06.2008	Classement proposé dans un rapport ad hoc prévu en 2021	Proposition validée
<u>10.157</u>	Motion	Un abonnement Onde verte pour les élèves des écoles	Patrick Herrmann	31.08.2011	31.08.2013	Proposition de classement proposé dans le cadre du rapport en réponse à l'initiative populaire pour des transports publics gratuits prévu en 2020	Proposition validée
<u>13.160</u>	Motion	Initiative communale interdisant la prospection et l'exploitation de gaz de schiste dans le sous-sol neuchâtelois	Commune de Val-de-Travers	06.11.2013	06.11.2015	Proposition de classement dans le cadre du rapport 17.004 – LUSS prévu durant le 2e semestre 2020 ?	Proposition validée
<u>14.128</u>	Motion	Création d'une base adaptée pour l'exploitation du sous-sol neuchâtelois	Groupe Vert'libéral	27.05.2014	27.05.2016	Proposition de classement dans le cadre du rapport 17.004 – LUSS prévu durant le 2e semestre 2020	Proposition validée
<u>14.129</u>	Motion	Pour une révision de la loi sur les mines et carrières	Groupe socialiste	27.05.2014	27.05.2016	Proposition de classement dans le cadre du rapport 17.004 – LUSS prévu durant le 2e semestre 2020	Proposition validée
<u>15.113</u>	Motion	Politique en matière d'assainissement de sites industriels pollués	Groupe libéral-radical	28.04.2014	28.04.2016	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la révision de la LTD prévu en 2020	Proposition validée
<u>16.151</u>	Postulat	Lutter contre le fléau du littering	Groupe Vert'libéral	30.08.2016	30.08.2017	Proposition de classement proposé dans le cadre du rapport 19.028 – Lutte contre le littering prévu à la session de janvier 2020	Proposition validée
<u>17.101</u>	Postulat	Récupération et recyclage des plastiques ménagers	Groupe PopVertSol et socialiste	06.11.2018	06.11.2019	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la révision de la LTD prévu en 2020	Proposition validée
<u>17.129</u>	Postulat	Réseau cyclable cantonal – Repenser la liaison Val-de-Ruz / Neuchâtel - Littoral	Groupe socialiste	26.09.2017	26.09.2018	Proposition de classement dans un rapport ad hoc prévu en 2020	Proposition validée
<u>18.108</u>	Postulat	Onde verte, ligne rouge	Céline Vara	25.04.2018	25.04.2019	Proposition de classement dans un rapport ad hoc prévu en 2021	Proposition validée
<u>18.161</u>	Postulat	Perception automatisée de la taxe de séjour pour les nuitées réservées via Airbnb	Groupe Libéral-radical	02.10.2018	02.10.2019	Proposition de classement dans un rapport ad hoc prévu en 2020	Proposition validée
<u>18.176</u>	Postulat	Gestion responsable de l'asphalte usagée	Député-e-s Vert'libéraux	02.10.2018	02.10.2019	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la révision de la LTD prévu en 2020	Proposition validée

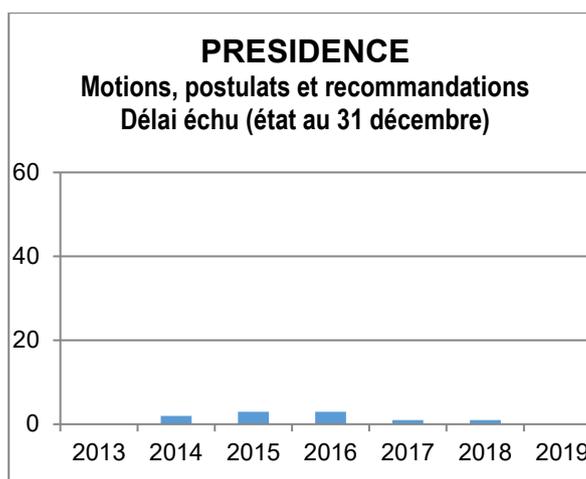
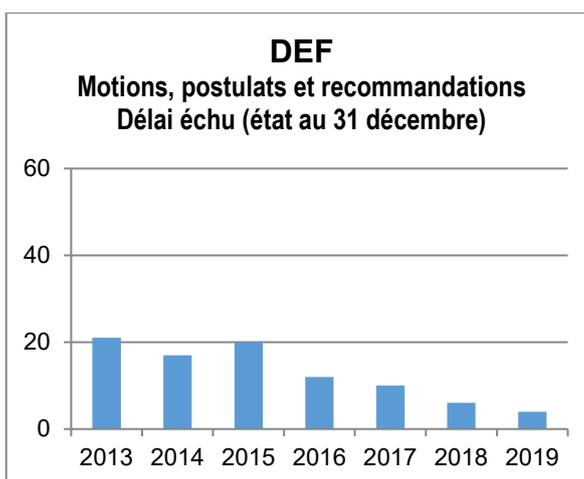
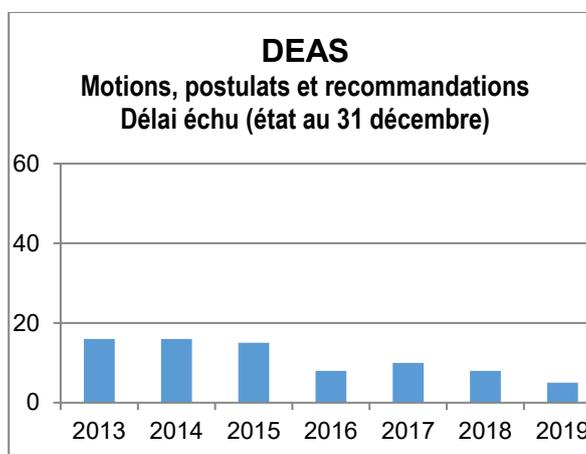
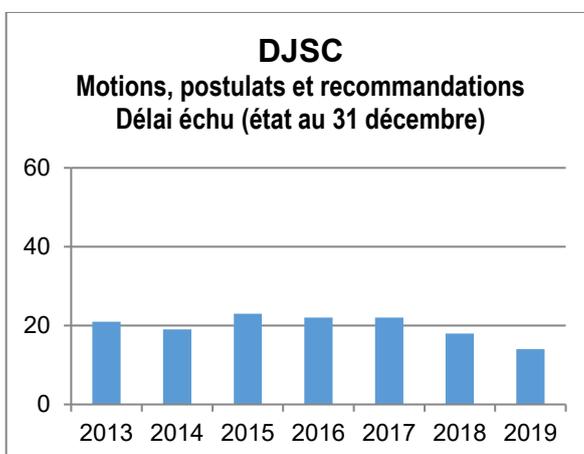
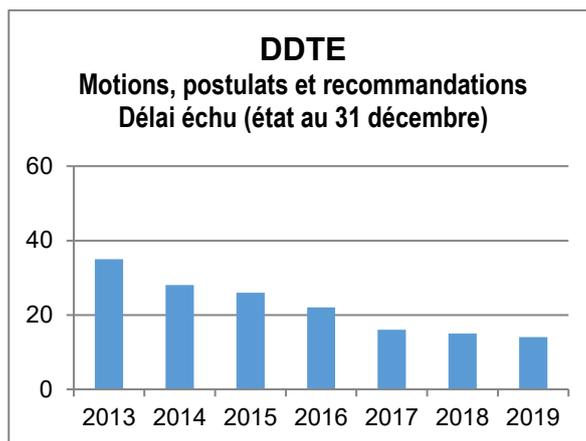
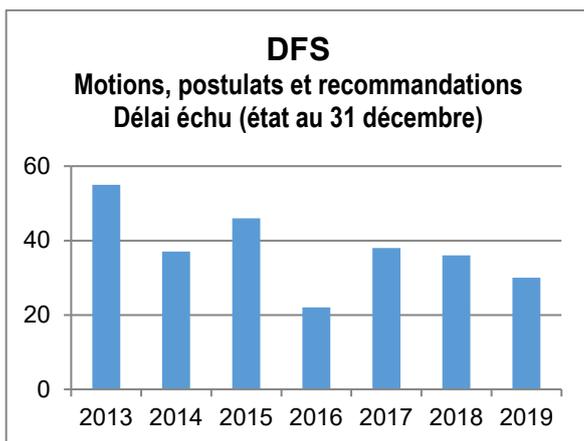
<u>18.177</u>	Postulat	Entretien différencié de la voirie – Pour une biodiversité accrue	Député-e-s Vert'libéraux	02.10.2018	02.10.2019	Proposition de classement dans un rapport ad hoc prévu en 2021	Proposition validée
<u>19.143</u>	Recommandation	Application du principe de précaution à la 5G	Groupes socialiste, PopVertsSol et Vert'libéral-PDC	07.05.2019	07.11.2019	Proposition de classement dans le cadre du rapport de la COGES sur la gestion 2019 du Conseil d'État prévu en juin 2020 La recommandation a été suivie et mise en œuvre par le Conseil d'État début décembre 2019	Proposition validée

4.5 TABLEAU DES OBJETS DONT LE DÉLAI DE RÉPONSE EST ÉCHU AU 31 DÉCEMBRE 2019

DEAS

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la commission
<u>12.135</u>	Motion	Introduction d'un congé maternel d'adoption pour le canton de Neuchâtel	Groupe de citoyens	20.02.2013	20.02.2015	Ce dossier avance de manière prometteuse au parlement fédéral – le DEAS continue sa veille active prévu : non défini	Proposition validée
<u>13.120</u>	Postulat	Don des bénéficiaires d'une aide à la formation	Commission Aides à la formation	19.02.2013	19.02.2014	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport ad hoc prévu à la fin du premier trimestre 2020	Proposition validée
<u>16.127</u>	Postulat	Renforcer l'emploi durable par des outils incitatifs dans le cadre de la politique d'intégration professionnelle	Groupe Vert'libéral	21.03.2016	21.03.2017	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport relatif au bilan de la réforme du SEMP et de la stratégie d'intégration professionnelle prévu en 2020	Proposition validée
<u>16.134</u>	Motion	Action sociale mise en œuvre de projets pilotes	Commission Prestations sociales	31.08.2016	31.08.2018	Proposition de classement dans le cadre du 2 ^e rapport relatif à la redéfinition des prestations sociales prévu fin du 1 ^{er} semestre 2020	Proposition validée
<u>18.122</u>	Postulat	Une carte professionnelle pour lutter contre le travail au noir et la sous-enchère salariale	Groupe Libéral-radical	27.06.2018	27.06.2019	Proposition de classement dans le cadre du rapport de la COGES sur la gestion 2019 du Conseil d'État prévu en juin 2020	Proposition validée

4.7. STATISTIQUE DES OBJETS EN ATTENTE D'UNE RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT



5. CONCLUSION

Sans opposition, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement des objets suivants :

Propositions de classement du DFS
Motions de communes – Initiatives communales pour l'étude conjointe État-communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques :
15.176 – Motion de la commune du Val-de-Travers
15.177 – Motion de la commune de Neuchâtel
15.178 – Motion de la commune de Cornaux
15.179 – Motion de la commune du Locle
15.180 – Motion de la commune de Corcelles-Cormondrèche
15.182 – Motion de la commune du Landeron
15.183 – Motion de la commune de Milvignes
15.184 – Motion de la commune de Cerneux-Péquignot
15.185 – Motion de la commune de La Brévine
15.186 – Motion de la commune de La Chaux-de-Fonds
15.188 – Motion de la commune des Brenets
17.143 – Motion de la commune de La Chaux-de-Fonds
17.148 – Postulat de la commission des finances – Pour plus de visibilité dans les taxes et émoluments
Proposition de classement du DJSC
11.124 – Motion du groupe UDC – Revoir le statut de la fonction publique
Proposition de classement du DEF
18.210 – Postulat Daniel Ziegler – Pour que Neuchâtel redevienne exemplaire en LCO
Proposition de classement du DDTE
19.143 – Recommandation – Application du principe de précaution à la 5G
Proposition de classement du DEAS
18.122 – Postulat du groupe Libéral-radical – Une carte professionnelle pour lutter contre le travail au noir et la sous-enchère salariale

Par 14 voix et 1 abstention, la commission de gestion a accepté le présent rapport lors de sa séance du 26 mai 2020 et a validé les dernières corrections par voie électronique le 5 juin 2020 .

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 5 juin 2020

Au nom de la commission de gestion :

Le président,
C. GUINAND

Le rapporteur,
J.-J. AUBERT